

24 25 FILMS

Société par actions simplifiée au capital de 211 480 €
6, rue Saulnier – 75009 Paris
513 701 136 – RCS PARIS
(la « **Société** »)

**Extrait acte sous seing privé constatant les décisions ordinaires annuelles unanimes
des associés en date du 30 juin 2025**

(...)

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Les Associés, connaissance prise du rapport de gestion du Président et constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice net comptable de 2 769 904 euros, décident, sur proposition du Président et considération faite de la réserve légale intégralement dotée, l'affectation suivante :

(...)

Affectation du résultat :

Réserve légale : 0 €
Report à nouveau : 0 €
Autres réserves : 2 769 904 €
Dividende : 0 €

(...)

Les Associés prennent acte que le dividende versé au cours des trois derniers exercices s'élève à :

Exercice N-1 : NEANT ;
Exercice N-2 : NEANT ;
Exercice N-3 : 1 000 000 € (décision de l'Assemblée Générale des Associés du 20 décembre 2022).

(...)

Certifié conforme

DocuSigned by:
Delphine Cazaux
02529B6D4F10444...

Le Président

MEDIAWAN CINEMA

Représentée par MEDIAWAN

Elle-même représentée par Madame

Delphine CAZAUX



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Certifié conforme

DocuSigned by:
Delphine Caraux
02529B6D4F10444...

24 25 Films

Société par actions simplifiée
au capital de 211 480 €
6, rue Saulnier
75009 Paris

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

24 25 Films

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la société 24 25 Films,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 24 25 Films relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

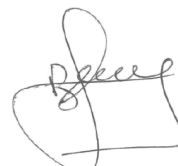
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 27 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé

BILAN ACTIF

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	41 005 288	40 195 047	810 241	1 000 790
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 296 351	20 000	8 276 351	3 036 240
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	85 058	83 219	1 839	12 895
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	300		300	300
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 345		27 345	15 600
Actif immobilisé	49 414 342	40 298 266	9 116 077	4 065 825
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 003		1 003	
Créances clients et comptes rattachés	2 407 052	12 682	2 394 369	274 221
Autres créances	2 897 659		2 897 659	1 929 398
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	2 957 962		2 957 962	2 555 910
Charges constatées d'avance	2 311		2 311	3 045
Actif circulant	8 265 987	12 682	8 253 304	4 762 574
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	57 680 329	40 310 948	17 369 381	8 828 399

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	211 480	211 480
<i>Dont versé</i>	211 480	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	21 148	21 148
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	3 130 952	3 393 368
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 769 904	(262 415)
Subventions d'investissement	571 208	433 068
Provisions réglementées		
Capitaux propres	6 704 692	3 796 648
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 207 000	341 000
Autres fonds propres	1 207 000	341 000
Provisions pour risques	66 937	6 542
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges	66 937	6 542
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 192 156	764 622
Emprunts et dettes financières divers	5 023 540	1 286 071
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 763	8 763
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	986 453	2 249 134
Dettes fiscales et sociales	662 343	198 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	298	298
Autres dettes	19 209	21 971
Produits constatés d'avance	497 989	154 705
Dettes	9 390 752	4 684 208
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	17 369 381	8 828 399

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice de la société, clos d'une durée de 12 mois,
Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits marquants de l'exercice

La société a livré un long métrage BARBES D'OR cette année.

Événements postérieurs à la clôture :

Néant

Changement de méthode d'évaluation comptable

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'estimation comptable

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables à jour des règlements complémentaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des actifs

La société applique les méthodes préconisées par le règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, actualisé des différents règlements ultérieurs venant modifier certains articles

Immobilisations incorporelles

Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production ;
- la quote-part des frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux usages.

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée ».

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée ».

Principe d'amortissement et de dépréciation

L'amortissement comptable doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement prioritaire généré par les subventions.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des œuvres correspondantes.

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue pris dans son ensemble ou toute autre méthode reflétant la juste valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 3 à 5 ans.

Méthode d'amortissement

Les films sont amortis comptablement conformément à la méthode fiscale. Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997).

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres.

Quelle que soit la méthode d'amortissement retenue, l'amortissement est au minimum égal à l'amortissement linéaire sur 3 ans à compter de la date du Visa ou du PAD.

Les droits acquis (dont les rachats de droits de SOFICA) sont amortis en linéaire sur 3 ans prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	4-5 ans
Agencements et aménagements des constructions	8-10 ans
Installations techniques	3-8 ans
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans
Mobilier	3-10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières et des cautions sur les films.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement :

- des recettes primaires :

* pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur ;

* pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte ;

* pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation.

- les revenus secondaires :

* les revenus issus des produits dérivés ;

* les recettes issues de l'exploitation du catalogue.

Subventions d'investissement et avances conditionnées

Il s'agit de subventions soit publiques, privées ou de SOFICA.

Ce sont des aides ou des financements pour lesquels la production peut avoir des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et les SOFICA non adossées en autres produits.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.

Produits constatés d'avance :

Les sommes figurant à ce poste concernent essentiellement la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Crédit d'impôt :

Crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur les dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le CNC, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année.

Au titre de la période le montant des crédits d'impôt s'élève à €1 711 183

Honoraire du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour cet exercice s'élève à 12 000 euros au titre du contrôle des comptes.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan*Engagements donnés*

En dehors d'éventuels nantissements et/ou cessions de produits liés à des œuvres en cours de production (dans le cadre de crédits auto liquidatifs ou de lignes Dailly) au profit des établissements bancaires spécialisés dans le financement de l'audiovisuel, aucun engagement n'a été donné par la société.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Fonds de soutien disponible automatique du CNC : €431 595.

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés et du caractère non significatif de ce passif social, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.

Consolidation des comptes :

24 25 FILMS entre dans le périmètre de consolidation des comptes d'un ensemble de sociétés du groupe MEDIAWAN

- **Identité de la société mère consolidante** : MEDIAWAN Holding SAS-Siren : 884 631 482-Société au capital de 85 887 850 Euros-Siège social où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 46 Avenue de Breteuil 75007 PARIS.
- **Identité de la société tête de groupe** : HOLDCO BRETEUIL SAS-Siren : 884 796 897-Société au capital de 6 724 649 Euros-Siège social où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 46 Avenue de Breteuil 75007 PARIS.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	42 590 471		7 709 310
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	38 729		
Matériel de transport	999		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 330		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	85 058		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	300		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	15 600		197 418
Total des immobilisations financières	15 900		197 418
TOTAL	42 691 429		7 906 728

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	162 500	835 642	49 301 639	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			38 729	
Matériel de transport			999	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			45 330	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			85 058	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			300	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		185 673	27 345	
Total des immobilisations financières		185 673	27 645	
TOTAL	162 500	1 021 315	49 414 342	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	37 472 851,29	2 722 195,41		40 195 046,70
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	33 144	5 523		38 666
Matériel de transport	54	200		254
Mat de bureau et informatique, mobilier	38 966	5 333		44 299
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	72 163	11 056		83 219
TOTAL	37 545 015	2 733 251		40 278 266

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients	6 542		6 542	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		291 765	224 829	66 937
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	6 542	291 765	231 371	66 937

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles	1 080 590	20 000	1 080 590	20 000
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	12 682			12 682
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	1 093 272	20 000	1 080 590	32 682

TOTAL GÉNÉRAL	1 099 815	311 765	1 311 961	99 619
---------------	-----------	---------	-----------	--------

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	27 345	27 345	
Total de l'actif immobilisé	27 345	27 345	
Clients douteux ou litigieux	15 219	15 219	
Autres créances clients	2 391 833	2 391 833	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 292	2 292	
Etat – Impôts sur les bénéfices	1 777 489	1 777 489	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	178 700	178 700	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 814	21 814	
Etat – Divers	21 795	21 795	
Groupes et associés	870 012	870 012	
Débiteurs divers	25 557	25 557	
Total de l'actif circulant	5 304 710	5 304 710	
Charges constatées d'avance	2 311	2 311	
TOTAL	5 334 366	5 334 366	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 192 156	2 192 156		
Emprunts et dettes financières divers	3 957 945	3 957 945		
Fournisseurs et comptes rattachés	986 453	986 453		
Personnel et comptes rattachés	58 314	58 314		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	162 325	162 325		
Impôts sur les bénéfices	5 695	5 695		
Taxe sur la valeur ajoutée	396 549	396 549		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	39 460	39 460		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	298	298		
Groupe et associés	1 065 595	1 065 595		
Autres dettes	19 209	19 209		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	497 989	497 989		
TOTAL	9 381 989	9 381 989		

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	3 957 945
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633 023
Dettes fiscales et sociales	8 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	4 599 123

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	2 258 870
- Autres créances	1 003
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 259 874

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Charges constatées d'avance	2 311	
Produits constatés d'avance		497 989
TOTAL	2 311	497 989

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production de biens			
Production de services	3 171 643	14 721	3 186 364
TOTAL	3 171 643	14 721	3 186 364

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel permanent	Personnel intermittent
Cadre	1	10.43
Non cadre	1.19	18.23
TOTAL	2.19	28.66

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	6 800			6 800	31.10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	6 800			6 800	31.10

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	6 800	31.10	100%
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			